

**52^{ème} SESSION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ONU
VIENNE, 25 AU 27 NOVEMBRE 2024**



**DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE SUR LE POINT 4 DE L'ORDRE DU
JOUR : RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS**

Madame la Présidente,

1. La Côte d'Ivoire exprime sa gratitude au Commissaire aux comptes pour son rapport, qui a mis en évidence les aspects essentiels de la gestion de l'Organisation. **Nous notons cependant avec préoccupation le faible taux d'application des recommandations, notamment en matière de gestion des ressources humaines, qui stagne à 12 % depuis 2022.** Bien que la nouvelle Direction des ressources humaines soit en fonction depuis 2023, il est impératif d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action concret et efficace pour combler ces lacunes.
 2. Nous saluons également les efforts du Commissaire visant à instaurer **une collaboration constructive avec les auditeurs internes**, élément clé pour garantir l'impact des recommandations. Toutefois, pour que cette synergie soit pleinement efficace, nous recommandons à l'ONU :
- d'analyser en profondeur les causes des retards ;
 - d'identifier les obstacles dans les processus d'application ;
 - de définir un plan d'action détaillé avec des priorités claires, des échéances précises et des responsables ;

- d'assurer un suivi-évaluation régulier en partenariat avec les auditeurs internes.
3. En outre, il est urgent de **moderniser les lignes directrices applicables à la coopération technique**. Cela permettra d'améliorer l'efficacité des projets, d'aligner les priorités de l'Organisation sur les attentes des États membres et de renforcer sa performance dans son cœur de métier. La gestion des ressources humaines, pilier essentiel de cette coopération, nécessite une attention particulière. Nous encourageons l'ONUDI à investir dans le développement des compétences de son personnel et à promouvoir une gestion proactive des talents.
 4. Concernant la **flexibilité budgétaire**, la Côte d'Ivoire soutient fermement son **adoption**, essentielle dans un contexte mondial en mutation. La flexibilité horizontale, permettant d'ajuster les dépenses aux recettes, et la flexibilité verticale, facilitant les transferts budgétaires internes, sont cruciales.
 5. Cependant, **ces mécanismes doivent être strictement encadrés** pour garantir une gestion transparente et éviter tout abus ou mauvaise utilisation des ressources. Nous insistons sur la mise en place de contrôles rigoureux afin que ces flexibilités servent les intérêts de tous les États membres.
 6. En conclusion, la Côte d'Ivoire exhorte l'ONUDI à **prioriser la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes** et à **renforcer ses mécanismes de gestion** pour maximiser l'impact de ses actions.

Je vous remercie, Madame la Présidente.



N° 1376 /AMBACI-Vienne/MP/LMT/2024

La Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies en Autriche et des autres Organisations Internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat des Organes Directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et a l'honneur de solliciter l'inscription sur la **liste des intervenants en présentiel**, à la **52^{ème} session du Conseil de Développement de l'ONUDI** qui aura lieu du **25 au 27 novembre 2024**, de son Excellence Monsieur **CISSE Yacouba**, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Côte d'Ivoire à Vienne (Autriche), au titre des points suivants de l'ordre du jour :

Point 3 : Rapport annuel du Directeur général pour 2023

Point 4.a : Rapport du Commissaire aux comptes pour 2023

Point 4.c : Souplesse d'exécution du budget

Point 7 : Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III).

La Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies en Autriche et des autres Organisations Internationales à Vienne remercie le Secrétariat des Organes Directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.




Vienne, le 22 novembre 2024

SECRETARIAT DES ORGANES DIRECTEURS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(ONUDI)

VIENNE